

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : AFR 20/3423/2016

10 février 2016

### **Tchad. Les forces de sécurité ont battu et maltraité des manifestants pacifiques placés en détention**

Les autorités tchadiennes doivent mener dans les plus brefs délais une enquête indépendante sur le placement en détention et les mauvais traitements auxquels ont été soumis 17 manifestants pacifiques arrêtés le 6 février.

Vendredi 5 février, de nombreux jeunes gens membres du *Collectif des associations et mouvements de la jeunesse du Tchad* (CAMOJET) ont organisé un rassemblement pacifique devant le ministère de l'Éducation à N'Djamena, la capitale du pays, pour réclamer des emplois dans la fonction publique. Plusieurs autres jeunes gens se sont joints à ce rassemblement qui a alors été dispersé par la police.

Le lendemain, des défenseurs des droits humains et des membres d'organisations de la société civile ont rejoint les associations de jeunes pour une autre manifestation pacifique. Les manifestants, qui brandissaient des banderoles et arboraient des drapeaux du Tchad, ont été dispersés par la force par la police, et 17 d'entre eux ont été arrêtés et maintenus en détention pendant deux jours avant d'être remis en liberté.

Ceux qui ont été détenus ont déclaré avoir été maltraités par la police, qui a lancé des gaz lacrymogènes dans leur cellule. Deux personnes au moins ont en conséquence dû recevoir des soins médicaux d'urgence. Un défenseur des droits humains a indiqué à Amnesty International que « sans la grande vigilance d'un policier qui a ouvert la porte de la cellule, tous les détenus seraient morts de suffocation ».

Amnesty International appelle le gouvernement tchadien à prendre immédiatement des mesures pour faire respecter les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression, pour faire en sorte que les allégations de détention arbitraire et de mauvais traitements infligés à des manifestants pacifiques fassent l'objet d'une enquête efficace, et pour que les responsables présumés soient amenés à répondre de leurs actes.

*Document public*

\*\*\*\*\*

*Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Dakar (Sénégal), au + 221 33 869 30 03 ou au + 221 77 658 62 27.*

*Courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org), ou [sadibou.marong@amnesty.org](mailto:sadibou.marong@amnesty.org).*

*Twitter : @amnestywaro*